

« Džijás dur i mérepén » : « Il y a eu un meurtre ».  
Présentation d'une version manouche du  
conte-type *La Bête à sept têtes* (T. 300) recueillie  
en 2018 en Creuse

« Džijás dur i mérepén » : “A murder was committed.” Presentation of a sinto  
version of The Dragon-Slayer (Type 300) collected in 2018 in Creuse (Limousin)

Bénédicte Bonnemason et Jean-Pierre Cavallé

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/clo/5984>

DOI : 10.4000/clo.5984

ISSN : 2266-1816

**Éditeur**

INALCO

**Édition imprimée**

Date de publication : 18 juin 2019

Pagination : 163-182

ISBN : 978-2-85831-348-8

ISSN : 0396-891X

**Référence électronique**

Bénédicte Bonnemason et Jean-Pierre Cavallé, « « Džijás dur i mérepén » : « Il y a eu un meurtre ».  
Présentation d'une version manouche du conte-type *La Bête à sept têtes* (T. 300) recueillie en 2018 en  
Creuse », *Cahiers de littérature orale* [En ligne], 85 | 2019, mis en ligne le 19 juin 2020, consulté le 01  
juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/clo/5984> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clo.5984>

---



*Cahiers de littérature orale* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons  
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

# « Džijás dur i mérepén » : « Il y a eu un meurtre ». Présentation d'une version manouche du conte-type *La Bête à sept têtes* (T. 300) recueillie en 2018 en Creuse

Bénédicte BONNEMASON & Jean-Pierre CAVAILLÉ  
LISST, Université de Toulouse, CNRS, EHESS, ENSFEA, UT2J

## Analyse<sup>1</sup>

La collecte du conte fut réalisée en 2018, de manière tout à fait inattendue. J'étais allé rendre visite comme à l'accoutumée, à la famille Renard, qui vit en caravane, mais séjourne le plus souvent à La Souterraine (Creuse), quand Teddy, un jeune homme de 25 ans (chez les Manouches on est à cet âge-là un adulte accompli, généralement déjà père de plusieurs enfants), et son père Jimmy, d'une cinquantaine d'années, l'un assistant l'autre, se sont mis à me dire et en fait à me dicter en manouche ce conte, qu'ils m'ont annoncé comme étant celui du *O tårno čāvo un o trin džúkle* (soit, graphié selon le code du français : *O tårno tchāvo oun o trin djouklé*) [Le jeune garçon et les trois chiens]. Ce conte, à l'un et à l'autre, leur était conté durant l'enfance par celle qui était la grand-mère de Teddy et la mère

---

1. Nous avons choisi de faire figurer la transcription en langue romani (dialecte sinto/manouche [Le sinto est un dialecte de la langue Romani fortement germanisé. Les Manouches le nomment, pour ses variantes parlées en France, « manouche » ou « roménès ». Voir VALET, 1991b et COURTHIADE, 2013.]) du conte que nous présentons, ainsi que sa traduction en français à la fin de notre texte. Avant de le commenter et de le situer par rapport à un corpus de référence, nous ouvrons cet article par le récit, rédigé à la première personne du singulier, par son collecteur – l'un des deux auteurs (J.-P. Cavallé) –, des circonstances et conditions de sa collecte.

de Jimmy et dont je ne peux mettre ici par respect son nom manouche, car le nom manouche des défunts est taboué. Cette femme, née en 1934, appartenait aux familles Wintersheim/Winterstein (les deux noms renvoient à la même famille, usuellement francisés en Vintrestin) par son père et Lafleur par sa mère (les deux noms importent chez les Manouches car généralement l'union matrimoniale n'est pas formalisée à l'état-civil). Ils exerçaient la vannerie et le rempaillage de chaises. Le père de la conteuse, Xavier Wintersheim, était de nationalité belge, né en 1886 à Bleid dans la province wallonne de Luxembourg. C'est de lui, du père, que la conteuse tenait le conte, nous a confié la plus jeune de ses sœurs, encore en vie, Maïoute, dont nous reparlerons. Xavier était lui-même le fils d'un musicien ambulant né à Anvers en 1861, Gustave Wintersheim, et d'une vannière et rempailleuse de chaises, portant le nom de famille Anna Dour, née en 1867 à Vilsberg en Lorraine<sup>2</sup>. Le père d'Anna avait vu le jour en 1840 dans le même village et il est mentionné comme « musicien », sa mère, Catherine Horneck, était née en 1843 à Wimmenau dans le Bas-Rhin. Ce couple doit d'autant plus être mentionné que la sœur de la conteuse m'en a donné elle-même le signalement (ce qui montre si besoin était que le tabou sur les noms n'empêche pas une transmission généalogique orale parfois étonnante).

Il n'est pas inutile de dire deux mots de la généalogie du côté de la mère de la conteuse, Adèle Lafleur. Son acte de naissance est de Bédarioux dans l'Hérault (1892). Son propre père, François, était né à Yssingaux en Haute-Loire en 1854, et si l'on remonte une génération nous trouvons un couple (Denis Lafleur/Catherine Debar) ayant séjourné en Italie et en Suisse (Valais). La grand-mère maternelle de la conteuse, portant le nom de Juliette Steimbach, était venue au monde en 1860 à Saint-Laurent-de-Céris, en Charente. Du côté Steimbach, en remontant encore une génération, c'est apparemment en Rhénanie que l'on se retrouve<sup>3</sup>...

Ces données ont leur importance, car elles sont très représentatives des grands déplacements de toutes ces familles au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui est particulièrement significatif pour nous est le fait que la plupart d'entre elles aient séjourné, avant ces grands voyages, en Lorraine, en Alsace et en Rhénanie, car il est assez évident que ce conte, comme les autres contes manouches

---

2. Toutes les informations généalogiques sont confirmées par les données du site Mémoire Nomade – Geneanet.

3. Il est indiqué comme lieu de résidence Hersmendorff (67), sauf que ce village à notre connaissance n'existe pas dans le 67. On trouve par contre un Hermesdorf près de la frontière du Luxembourg en Rhénanie, mais cette identification reste hypothétique.

connus, ont été acquis en manouche au contact de la culture orale germanique et sans doute – mais alors indirectement – de sa culture écrite (Grimm en particulier). Les seuls noms des trois chiens dans le conte transcrit prouvent suffisamment la source germanique. Sans préjuger de possibles influences ultérieures, la relation avec le domaine conté d'expression germanique est en effet très étroite.

C'est ce que montrent de manière massive les trois recueils de contes collectés en Auvergne par le Père Joseph Valet dans les années 1960-1970, auprès de diverses familles, la plupart du reste unies par des liens familiaux dont, d'ailleurs des Winterstein et des Steimbach (Stimbach/Estimbach), mais aussi des Ziegler, Reinhard, Pister, Gargowitch, Warner... tous, plus ou moins, ayant séjourné en Alsace ou/et Lorraine, avant d'essaimer dans toute la France, comme le montrent les notes et arbres généalogiques établis par Valet<sup>4</sup>. Les titres mêmes des pièces recueillies par Valet sont parfois on ne peut plus indicatifs, comme *Ajlspiagl* (version de *Eulenspiegel*), *Ešaputela* (de l'allemand *Aschenputtel*, Cendrillon), *Rajnholt un o graj Bajar* [Renaud et le cheval Bayart]... Maïoute, sœur de la conteuse, qui vit actuellement dans le Tarn-et-Garonne, nous a d'ailleurs elle-même précisé que leur père associait au conte que nous présentons deux autres qui lui succédaient dans un cycle, toujours le même, qui se prolongeait deux ou trois jours, à raison d'une longue séquence par soirée, au bord du feu [*langs i yag*], et justement les titres de ces deux contes trahissent la très forte prégnance germanique de l'ensemble du corpus : *O šmit fun Barenfeld* [Le Maréchal-Ferrant de Barenfeld], une version très complète du T. 330 et *O Rufhart mit leskri rochteni harmacha* [Rufhart et son armure rouillée]. Mais elle connaît également *Ešaputela*, et un neveu et une nièce, frère et sœur de Jimmy, ont évoqué une version manouche de *Blanche neige* et nous ont conté une version de *Barbe bleue*.

Comme le montre également le corpus impressionnant réuni par Valet, le répertoire manouche des conteuses et des conteurs était assez (parfois très) fourni : contes merveilleux, contes facétieux, légendaire, chansons... Teddy et Jimmy arrivent sans doute en bout de course, si l'on peut dire, mais connaissent aussi quelques contes facétieux (Djan Fou : Jean le Sot) et quelques histoires au

---

4. VALET, 1988, 1991, 1994. Le travail accompli par Valet, tant sur le plan de la fidélité et précision philologique que par son ampleur, est admirable. Voir l'article récent de BORDIGONI, 2018. Ce corpus unique pour la France, très mal connu des spécialistes du conte, sans doute du fait de sa diffusion extrêmement restreinte (les 3 recueils sont en fait des manuscrits très soigneux, illustrés de dessins faits par de jeunes manouches, photocopiés et reliés de manière artisanale), mériterait mille fois une réédition en fac-similé, voire une édition critique en bonne et due forme.

moins relevant du répertoire des *čače parmisi* (littéralement histoires vraies)<sup>5</sup>. Mais surtout, Maïoute tient de son père au moins trois contes merveilleux, dont celui de la bête à sept têtes, et bien d'autres choses (hélas nous n'avons pu à ce jour opérer un collectage en bonne et due forme).

L'histoire du *Jeune garçon et des trois chiens* est, selon la classification internationale des contes<sup>6</sup>, rattachable à la catégorie des *Tales of Magic* (sous-catégorie : *Supernatural adversaries*), plus précisément au conte-type 300 – *The Dragon-Slayer*<sup>7</sup>. Tout comme le T. 303 – *The Twins or Blood-Brothers* avec lequel le T. 300 a en commun le motif des animaux adjuvants ainsi que les épisodes du combat contre le dragon et de l'imposteur démasqué, il s'agit d'un conte merveilleux représenté dans de nombreuses régions du monde par un nombre important de versions recueillies en Europe, Asie, Afrique et Amérique<sup>8</sup>. Plusieurs sources attestent l'ancienneté de certains de ses motifs (combat contre le monstre, confusion de l'imposteur)<sup>9</sup>. Quant au récit lui-même, il en existe une version littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle établie par Giovan Francesco Straparola et publiée dans son recueil de fables *Le piacevoli notti*<sup>10</sup>.

La popularité du thème, notamment en domaine français, où de nombreuses versions ont été collectées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, a été soulignée à plusieurs reprises<sup>11</sup>. Le premier tome du catalogue français des contes merveilleux établi

5. Sur cette catégorie, voir VALET, 1988.

6. UThER, 2004, t. 1, p. 174-396.

7. Le thème du tueur de dragon est d'ailleurs celui qui, recevant le numéro 300, ouvre la catégorie des *Tales of Magic* dans le catalogue international (T. 300-T. 745A). UThER, 2004, p. 174-175.

8. Le folkloriste allemand K. Ranke, qui a consacré une importante étude monographique au T. 303, postule une origine européenne, voire française. RANKE, 1934 et DELARUE, 1954, p. 250.

9. On se reportera au long commentaire que Delarue fait du conte breton *La Bête à sept têtes* publié par Ariane de Félice dans *Contes de Haute-Bretagne* : DELARUE, 1954, p. 247-250, et qu'il reprend en partie dans *Le Conte populaire français (...)*, premier tome du catalogue national publié en 1957 aux Éditions Érasme (Paris, 394 p.), puis réédité en 1976 par G. P. Maisonneuve et Larose (394 p.). C'est au tirage de 1985 que nous ferons référence tout au long de l'article, dans les notes et en bibliographie. DELARUE, 1985, p. 108 et p. 160-161. Voir aussi COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 82-83.

10. *Dixième nuit*, Fable III. Œuvre traduite en français sous le titre *Les Nuits facétieuses*. STRAPAROLA & GAYRAUD, 1999, p. 482-491

11. Dont : FÉLICE, 1950, p. 455 et 459 ; RANKE, 1966, p. 208.

par Paul Delarue<sup>12</sup>, ainsi que son supplément publié en 2017<sup>13</sup>, en référant au total près de cent trente parmi lesquelles neuf présentent pour particularité d'être combinées – introduites dans la plupart des cas, à l'instar de notre récit – à un thème moins répandu, celui de *La Sœur infidèle* (T. 315 – *The Faithless Sister*)<sup>14</sup> : cinq ont été recueillies en Basse-Bretagne (dont trois par Luzel), les autres en Nivernais, Gascogne et Canada français.

Sobre et précis, le récit livré par Teddy et Jimmy Renard, dont on peut toutefois supposer que quelques éléments sont appauvris ou altérés<sup>15</sup>, contient les épisodes du schéma narratif permettant de le rattacher sans ambiguïté au T. 300 ainsi qu'au T. 315.

Il nous semble pertinent de commencer par confronter notre conte à une autre version manouche recueillie en Auvergne dans les années 1960-1970, traduite et publiée par Valet dans le premier tome de ses *Contes manouches*<sup>16</sup>. Toutefois, celle-ci présente comme différence majeure d'être rattachable au T. 303 (*Le Roi des poissons* ou *La Bête à sept têtes*, dans le catalogue français). *O Tráxo efašeréngro* [Le dragon à sept têtes] fut conté à Valet par Anna Warner ; il lui a ajouté des variantes données par sa sœur Bitilette. Il est sûr que les sœurs Warner connaissaient la mère de nos conteurs, car elles appartenaient au même réseau de Manouches fréquentant les confins de l'Auvergne et du Limousin, se retrouvant au pèlerinage d'Orcival et en d'autres occasions.

Le conte des sœurs Warner commence effectivement par le motif caractéristique de la naissance magique des trois garçons, des trois chiens et des trois chevaux qui suit la prise par un pêcheur d'un poisson merveilleux. Il n'y a donc pas un seul héros comme dans notre version mais trois dans celle de Valet qui, chacun à leur

---

12. DELARUE, 1985, p. 101-108. Cf. note 9.

13. BRU & BONNEMASON, 2017, p. 67-74.

14. À peu près la même couverture géographique que les T. 300 et T. 303, mais le thème est moins connu, notamment en domaine français où Delarue référence seulement 9 versions. Le supplément au catalogue des contes merveilleux établi par J. Bru donne 6 nouvelles références. Par ailleurs, le T. 315 est fortement apparenté au T. 590 – *The Faithless Mother* (*La Mère traîtresse* ou *Le Ruban qui rend fort*, dans le catalogue national) avec lequel il partage le thème de la trahison par une proche parente (la mère dans le T. 590, parfois la sœur ou l'épouse) ainsi que plusieurs motifs dont la maladie feinte ; cf. DELARUE & TENÈZE, 1964, p. 483-491. Voir aussi THOMPSON, 1967, p. 113-117.

15. Par exemple, le mouchoir de la princesse dans lequel le héros enveloppe les langues de la bête – constituant une des preuves qui lui permettra plus tard d'être reconnu comme le sauveur – devient ici un simple linge.

16. VALET, 1988, p. 64-69.

tour et accompagné d'un chien et d'un cheval, entrent en scène à l'occasion d'une série d'épreuves se répétant selon le procédé de la triplification et précédant ici le motif principal du combat contre le monstre. Cet épisode, dans lequel deux des trois frères tombent successivement sous le pouvoir d'une vieille femme qui les neutralise, généralement par pétrification, avant d'être vaincue par le troisième, constitue dans de nombreuses versions du corpus international la deuxième partie du T. 303. C'est cette structure-là que l'on retrouve dans le conte lorrain *Les Fils du pêcheur*, collecté par Emmanuel Cosquin dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle à Montiers-sur-Saulx<sup>17</sup>, un village de la Meuse. Des quatre variantes rattachables au T. 303 qu'il a publiées<sup>18</sup>, elle est celle de laquelle l'histoire de Valet se rapproche le plus<sup>19</sup>.

Le conte que nous présentons correspond par contre assez exactement à une autre construction, beaucoup plus répandue, avec laquelle Cosquin compare une de ses versions, *La Reine des poissons*<sup>20</sup>. Voici comment, se référant au commentaire de Reinhold Köhler de 1866 d'un conte de Vénétie<sup>21</sup> recueilli par Georg Widter et Adam Wolf, il résume l'idée générale du thème :

Un jeune homme, sur la proposition d'un inconnu, échange trois brebis, toute sa fortune, contre trois chiens, dont chacun est doué de qualités merveilleuses. Grâce à leur aide, il s'empare d'une maison habitée par des brigands, que ses chiens tuent, et s'y établit avec sa sœur. Celle-ci l'ayant trahi et livré à un des brigands échappé au carnage et qu'elle veut épouser, les trois chiens le sauvent. Ce sont eux encore qui tuent un dragon auquel est exposée une princesse<sup>22</sup>.

---

17. Publié pour la première fois dans *Romania*, t. 5, n° 19, 1876, p. 336-339, puis dans ses *Contes populaires de Lorraine*, ouvrage en deux tomes, 1886-1887, rassemblant l'ensemble de sa collecte (tome 1, p. 60-64). Réédité dans l'édition critique établie par Nicole Belmont : COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 64-68.

18. COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 64-68, p. 68-70, p. 374-376, p. 488-490.

19. On y retrouve notamment le refus du héros, après la délivrance de la princesse, de la suivre chez elle ainsi que l'usurpation de la victoire sur la bête par trois charbonniers après avoir proféré des menaces à l'encontre de la princesse trouvée seule dans les bois.

20. COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 374-376 (conte), p. 376-378 (commentaire).

21. WIDTER, WOLF & KÖHLER, 1866, p. 132-134. Köhler nomme le conte : *Der Drachentödter und seiner falschen Schwester und den drei Hunden*, p. 132.

22. COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 376-377.

Köhler renvoie à de nombreuses versions recueillies en Transylvanie, en Bohême, en Allemagne, en Lituanie, dans le Tyrol, en Suède, au Danemark, en Grèce, liste à laquelle Cosquin ajoute l'Italie.

Mais sans aller chercher si loin, la comparaison s'impose avec la seule version alsacienne dont nous disposons. Elle est rattachable au T. 300. Il s'agit du conte *Der Mann mit den drei Hunden* [L'homme aux trois chiens] provenant de Reipertswiller, un village du Bas-Rhin, et publié en 1902 par Georg Martzolf<sup>23</sup>. Ce lieu n'est pas anodin, Alain Reyniers a montré que ce village accueille de nombreuses familles manouches issues d'Allemagne, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, au point qu'il le nomme « "capitale" des Tsiganes dans les Vosges du Nord<sup>24</sup> ». Il est situé à deux pas de Wimmenau, village natal de Catherine Horneck, la bisaïeule de notre conteuse, autre haut lieu de présence manouche, au XIX<sup>e</sup> siècle. Tout comme le récit présenté, celui de Martzolf suit les cinq grandes parties du schéma narratif du T. 300 établi par Delarue<sup>25</sup> pour le catalogue français. Ici c'est une vieille femme qui incarne la figure de la traîtresse, et non la sœur du jeune homme comme dans notre version. Il s'agit là peut-être d'une contamination du motif de la sorcière qui pétrifie ses victimes, épisode caractéristique du T. 303 comme nous l'avons vu plus haut<sup>26</sup>. D'autre part, nous relevons un certain nombre de traits communs dont les plus notables sont : le fait que le héros demande à monter dans l'arbre ce qui lui permet d'appeler ses chiens à l'aide d'un sifflet (dans la version alsacienne ce sifflet lui est donné par le vieil homme au moment où celui-ci échange ses trois chiens contre ses « trois petits moutons » ; dans notre version il n'est pas dit comment il a été acquis) ainsi que la mise à mort de la femme perfide par décollation. Cette comparaison met par ailleurs en lumière un élément qui semble caractériser notre version : le personnage du soldat incarnant la figure de l'antagoniste, celui qui dans l'ombre conspire contre le héros avec l'aide de la sœur. Dans la version alsacienne, ce sont des « malfaiteurs » qui veulent sa perte, dans d'autres il s'agit de brigands,

---

23. Dans son catalogue, Delarue donne un résumé de ce récit pour illustrer le conte-type 300 : 1985, p. 101-102. Pour la version originale intégrale : MARTZOLFF, 1902, n° 1, p. 206-208. Repris par Joseph Lefftz en 1931 dans ses *Elsässische Volksmärchen*. Voir la transcription de la version originale et sa traduction en français par LESER, 2006, p. 75-78 et 209-212.

24. REYNIERS, 1990. Voir aussi REYNIERS, 1992 et ADMANT, 2015.

25. I. Le héros ; II. Les animaux secourables ; III. Dans la maison du bois ; IV. Le combat contre le monstre ; V. L'imposteur confondu.

26. Cette porosité propre à de nombreuses versions a été soulignée par Delarue dans les dernières lignes du commentaire qu'il donne au T. 315. DELARUE, 1985, p. 269.



de voleurs, de géants, d'une sorcière et de son fils (un géant), d'« un petit homme à bonnet rouge », du diable, etc. On remarquera également la récurrence de ce trait tout au long du récit : des soldats enlèvent la sœur du héros et provoquent ainsi son départ de la maison, plus loin c'est encore un soldat qui usurpe la victoire contre la bête en coupant ses têtes et en se proclamant le sauveur<sup>27</sup>.

Revenons à la version de Valet pour souligner le trait commun qui est sans doute le plus saisissant. Il s'agit d'un élément figurant dans les compléments narratifs apportés par le collecteur dans la note qui suit la transcription du conte. Outre des précisions qu'il tient de Bitilette, la sœur de la conteuse (bague de la princesse comme gage de reconnaissance, punition des charbonniers), il indique : « Mais Anna devait elle aussi développer davantage lorsqu'elle racontait à ses enfants. Par exemple elle donnait des noms aux 3 chiens : “Švinvitrëvint” [rapide comme le vent] “Markauf” “Prerhajzunštal” [brise le fer et l'acier]<sup>28</sup> ». Ces noms rappellent ceux des chiens de notre version (Fin Fin Trevin, Fin Fin Markáu, Fin Fan Fun Štal<sup>29</sup>) ainsi que de celle de Martzolff : Geschwindwiederwind, Merkauf et Stahlbrecheisen, respectivement traduits par Gérard Leser<sup>30</sup> en Rapidecommelevint, Attentif et Acierbrisefer<sup>31</sup>.

Les animaux secourables constituent un motif central, quelquefois mis en exergue dans les titres des récits, comme dans le cas de notre conte. Souvent au nombre de trois, parfois de un ou de deux, ils sont en principe des auxiliaires

---

27. Dans de très nombreuses versions des T. 300 et 303, le personnage de l'usurpateur est incarné par un charbonnier, voire plusieurs charbonniers, souvent trois.

28. VALET, 1988, t. 1, p. 69.

29. Dans la version de la sœur de la conteuse : « Flink Fin Tervint », « Markau » et « Blejferfunchtal » : *flink* signifie « agile », *blej* (ou *blaj*) signifie plomb... Une sœur de Jimmy, qui ne se souvenait que de quelques bribes du conte les a nommés *Krink*, *Markáu* et *Brintechtal*. Pourtant bonne locutrice manouche, la mémoire sémantique des termes est lacunaire. La version que nous donnons est un intermédiaire, qui se plaît à jouer sur les allitérations.

30. LEFFTZ & LESER, 2006, p. 209.

31. Voir aussi dans Cosquin son commentaire au conte *La Reine des poissons*, portant sur le nom des chiens, notamment dans des variantes allemandes : COSQUIN & BELMONT, 2003, p. 377. À noter, l'existence d'une autre version lorraine en allemand recueillie par F. Peters et publiée dans *Märchen aus Lothringen : dem Volke nacherzählt* (Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, 1888). À défaut d'avoir eu accès à une traduction française, nous avons pris connaissance de la description succincte qu'en fait Delarue dans la liste des versions du T. 300. Cf. DELARUE, 1985, p. 104. La présence d'animaux secourables n'y est pas indiquée.

magiques, doués de qualités et d'aptitudes révélées par les noms qu'ils portent<sup>32</sup>. Permettant au héros de franchir avec succès les épreuves, ces aides surnaturels ne sont pas toujours des chiens. Dans le récit de Straparola, les animaux adjuvants sont incarnés par un lion, un ours et un loup<sup>33</sup>. Dans un conte de Jacob et Wilhelm Grimm<sup>34</sup>, chacun des deux frères est accompagné de ce même trio complété d'un lièvre et d'un renard. En échange de leur vie sauve, le jeune homme devient le maître de ces animaux sauvages au cours d'une séance de chasse. C'est de cette façon qu'il s'adjoint le service d'un lièvre, d'un renard et d'un ours dans deux versions bretonnes recueillies au XIX<sup>e</sup> siècle par François-Marie Luzel<sup>35</sup>. Dans six autres contes référencés par le catalogue national et présentant la même structure que le nôtre (T. 300 introduit par le T. 315), les animaux sont des chiens<sup>36</sup>. Au nombre de trois, ils sont tous distingués par un nom, ce qui n'est pas une règle générale. Complémentaires par leurs pouvoirs, ils concourent ensemble à la réussite du héros. Quand l'un est fort, capable de briser l'acier de la cage, l'autre est agile et rapide. Quant au troisième, il se montre vigilant et rusé, par exemple lorsqu'il déjoue les desseins funestes de la sœur en empêchant son maître de manger la soupe empoisonnée, élément que l'on retrouve dans plusieurs versions.

Avec sa fin abrupte, marquée par le retour du héros « vers » ses parents (*pañ leskre eltri*, expression consacrée, jamais un Manouche, même sédentaire, ne dirait en français « chez »), notre conte s'achève par le rappel tragique de la trahison et de la mort de la sœur et non sur la fin heureuse qui caractérise en principe les contes merveilleux européens<sup>37</sup>. Marie-Louise Tenèze, continuatrice de l'œuvre typologique entreprise par Delarue, et co-auteur avec lui du second volume du

---

32. Pour les noms les plus courants, voir DELARUE, 1985, p. 102.

33. STRAPAROLA & GAYRAUD, 1999, p. 482.

34. *Les Deux Frères*, n° 60. GRIMM, GRIMM & RIMASSON-FERTIN, 2009, p. 343-365.

35. *Le Lièvre, le renard et l'ours* et *Le Soldat, le renard et l'ours*. Pour les réf. bibliogr., se reporter à BRU & BONNEMASON, 2017, p. 70.

36. Basse-Bretagne : Luzel, *Les Trois chiens Brise-Tout, Passe-Partout et Plus-Vite-que-le-Vent*, Cadic, *Le Fils de la veuve et les trois chiens* ; Nivernais-Morvan : Millien, *Le Jeune Homme et ses chiens* ; Gascogne : Perbosc, *Les Chevrettes* ; Canada français : Dupont, *La Bête à sept têtes*, Lemieux, *La Bête-à-sept-têtes*. Pour les réf. bibliogr. : DELARUE, 1985, p. 104 ; BRU & BONNEMASON, 2017, p. 70-73.

37. La version de G. MARTZOLFF finit ainsi : « Et celui qui avait les langues et qui était le sauveur de la princesse l'épousa et devint ensuite roi. »

catalogue des contes merveilleux<sup>38</sup>, a souligné l'importance de ce motif de clôture en tant que caractéristique du genre et élément permettant de le distinguer d'autres catégories de récits et de contes : l'union du héros à la fille du roi qu'il a délivrée (ou de l'héroïne au prince) ; d'origine humble, il accède ainsi à un statut social supérieur<sup>39</sup>. Doit-on déceler chez notre jeune homme « la fierté et le désintéressement » notés par Valet au sujet du héros du conte *O čžvo sonekaskre bal* [Le garçon aux cheveux d'or], une version du conte-type 314<sup>40</sup> recueillie par lui auprès de Drakela (Paul Reinhard) ? Alors qu'il a franchi avec succès différentes épreuves et après avoir montré son désintéret pour la princesse, le héros refuse le château que le roi est prêt à lui concéder : « Je ne le veux pas, le château, je suis bien comme je suis » répond-il, et l'histoire prend fin ainsi<sup>41</sup>. Certes, le protagoniste de notre conte sort vainqueur des épreuves, au terme de ses aventures il est sauf après avoir secouru la jeune fille sacrifiée et évité au pays la dévastation promise par le monstre. Cependant, l'absence du motif du mariage et le retour à une tonalité tragique, font que notre version échappe à ce que Nicole Belmont, autre théoricienne du conte merveilleux, désigne comme étant la « norme » ou bien encore la « loi<sup>42</sup> » de ce genre narratif, un dénouement heureux symbolisant « le passage nécessaire et difficile de l'enfance et de l'adolescence à l'âge adulte<sup>43</sup> ». Au sujet de versions présentant cette même particularité, elle introduit l'idée de « versions “ratées” », rapprochant cette notion de celle d'« anti-conte » proposée par André Jolles<sup>44</sup>. Des « ratés » qui, plus que défaut de mémorisation, révéleraient l'intention consciente du conteur de narrer une fin échappant à la « contrainte qui pèse sur le genre<sup>45</sup> », une fin à ses yeux réaliste qui rendrait compte de sa « conception tragique du destin humain<sup>46</sup> ». Ce qui interroge est à la

---

38. Outre ce second tome publié en 1964 portant sur les contes-types T. 400 à 749, M.-L. Tenèze a ensuite établi les catalogues des Contes d'animaux (1976), des Contes religieux (1985) et, en collaboration avec Josiane Bru, celui des Contes-nouvelles (2000). Elle est également auteur de nombreuses études, notamment sur le conte merveilleux en tant que genre narratif.

39. TENÈZE, 1970, p. 58 et 60 et 1972, p. 99-100.

40. Dans le catalogue français : *Le Petit Jardinier aux cheveux d'or* ou *Le teigneux*.

41. VALET, 1994, p. 8-12.

42. BELMONT, 2017, p. 78 et 174.

43. *Ibid.*, p. 174.

44. *Ibid.*, p. 168-177.

45. *Ibid.*, p. 174.

46. *Ibid.*, p. 175.

fois le retour du héros chez ses parents, retour à un état initial qui brise la linéarité structurelle du conte merveilleux, peut-être pour ouvrir sur quelque chose que l'on a du mal à percevoir, et cette phrase lapidaire (« Il y a eu un meurtre ») qui laisse le conte en suspens, provoquant un sentiment d'attente renforcé par l'absence d'une formule de clôture dont le rôle est de signifier à l'auditeur la fin de l'histoire et de lui permettre de la quitter en douceur.

Ici ce qui semble importer est le retour du héros dans sa famille, conformément à la norme de vie tsigane (point de vie digne de ce nom hors des liens familiaux), mais une famille désormais confrontée à un meurtre intestinal, à une mort occasionnée au sein de la famille elle-même, même si elle apparaît parfaitement justifiée, puisque la sœur est punie pour avoir la première et à plusieurs reprises tramé la mort de son frère. Il n'empêche qu'il était parti pour sauver et ramener sa sœur au bercail et, qu'en fait, il l'a tuée. Elle-même était, certes, souillée, enlevée par des soldats, des reîtres et toute passée de leur côté... La présence de la figure du soldat, en lieu et place du brigand, n'est pas ici, pensons-nous, anodine : dans bien des contes recueillis par Valet (voir en particulier *Le joli garçon et la jolie fille*<sup>47</sup>), la famille manouche a tout à craindre des soldats, sbires et gendarmes, c'est-à-dire des forces armées au service de la société des *gadjé*. Car l'identification est évidente : le jeune garçon qui marche sur les routes est manouche et donc sa sœur et ses parents également, même s'ils vivent « en maison » ; le seul fait qu'il rencontre sur son chemin des *gadjé*, implique qu'il n'en soit pas un. Il se fait donner les trois brebis, conformément à l'économie de la « chine » (*mángépen*, littéralement l'acte de demander) qu'il acceptera de troquer contre les chiens. Ce monde des *gadjé* est non seulement plein de dangers, mais lui demeure foncièrement étranger et il est beaucoup plus important pour lui de retourner « vers » ses parents que de profiter des honneurs des *gadjé* et d'épouser une *gadji* au statut social non autrement précisé (elle n'est pas ici dite princesse ou fille de noble). Cependant, il ne faut pas surinterpréter ces indices réels mais ténus de « tsiganisation » du conte qui reste, on le voit, dans sa trame, fidèle à une tradition culturelle qui n'a rien de spécifiquement tsigane.

---

47. VALET, 1994, p. 13-16, dont voici le début (traduction française de Valet), qui dit tant et tant de choses sur la mémoire de répressions anciennes (Valet fait l'hypothèse de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) : « C'était chez des manouches, de pauvres manouches, ils tiraient des voitures à deux roues et faisaient des grands feux dehors. Ils étaient assignés à résidence dans des forêts. Un jour quatre familles ont été arrêtées par les hussards. En ce temps-là il y avait des ordres comme ça : ils ont été pris dans la forêt, et pendus aux arbres, des nœuds coulants aux cous, les petits enfants aussi. Les autres avaient pris la fuite. Avec eux il y avait le "joli garçon" et la "jolie fille" », p. 15.

D'ailleurs il est de la plus grande importance, au sujet de la fin du conte, d'entamer une palinodie. En effet il nous faut tenir compte des apports successifs de deux autres membres des familles Wintersheim et Renard sollicités pour réagir au conte tel qu'il nous a été transmis par Jimmy et son fils Teddy : si une sœur de Jimmy (Matché) nous a confirmé la brutale formule de clôture utilisée par leur mère, Maïoute, la sœur de cette dernière, à laquelle on proposa une lecture du conte, nous a affirmé que leur père le terminait de manière beaucoup plus classique : le garçon épousait la jeune fille qu'il venait de sauver (et qui devenait dans la narration une « princesse »), après les huit jours réglementaires pour la publication des bans, nous dit-elle, et la juchait sur son cheval pour partir vivre ailleurs (voir les variantes, à la suite du texte). Il ne semble donc pas devenir lui-même prince habitant un château, ce qui peut être considéré comme une marque d'appropriation manouche, mais il ne paraît pas non plus retourner « vers » ses parents. Aucun rappel n'est fait du sort de la sœur infidèle. Il reviendrait donc à la mère de Jimmy, la fille du conteur, d'avoir inventé une fin brutale et tronquée, si l'on veut, car elle manifeste le souci en fait de revenir sur la première partie du récit et d'en proposer une clôture : le frère rend compte du meurtre de sa sœur avant, imagine-t-on, de faire le récit des péripéties qui l'ont conduit à la tuer. Pour Maïoute, qui ne connaissait pas jusque-là la clôture que sa sœur donnait au conte, ainsi que pour son mari présent lors de notre entretien, il ne s'agit pas là d'une « vraie fin » et le dénouement heureux de la version paternelle est « beaucoup plus beau » à leurs yeux !

Pourtant cette variante de fin âpre et violente nous semble riche de sens, surtout une fois resituée dans le contexte manouche. C'est pourquoi nous nous gardons bien de la « corriger », nous contentant de donner en note les variantes apportées par Maïoute à la lecture que nous lui avons fait du conte. Nous nous sommes d'ailleurs rendus compte ainsi que la version du père qu'elle a retenue est plus complète et, sur certains points, plus logique et plus dialoguée, que celle dont Jimmy et Teddy, une et deux générations après, se souviennent. Nous sommes donc confrontés à un phénomène classique d'appauvrissement, mais il permet aussi l'apparition de traits de distinction culturelle et sociale qui méritent d'être soulignés.

Ce qui en tout cas, dans ces derniers échos d'une transmission qui s'achève, comme déjà en fait dans l'ensemble du corpus des contes manouches collectés par Valet il y a un demi-siècle, nous semble relever de la culture tsigane est, comme on l'a maintes fois souligné<sup>48</sup>, la dimension de conservatoire qu'elle assure si souvent

---

48. Voir BARI, 1993, VEKERDI, 1985, WILLIAMS, 2011.

d'objets, de formes et de contenus culturels produits par les *gadjé* mais que ceux-ci négligent ou qu'ils ont oubliés. Car où, en France, sinon dans un coin d'aire d'accueil, pourrions-nous trouver encore, en 2019, la mémoire vive, strictement orale et familiale, du conte de la bête à sept têtes ?

## Annexes

### *O tárno čavo un o trin džúkle*<sup>49</sup>

His i mólo i tárno čavo, léskri dej, léskro dat, un léskri pen. Xans le... Un léskro dat bičás lo léskri čej an i garta te lel li projni un kiriási. Haltréns le léngri čej, un véls li gar pale. O dat bičás lo léskro čavo te rodél lo léskri pen. Acás la gar, me dikás lo ap i pup o trápi fun grej<sup>50</sup>. O čavo vijás lo pale paš léskre eltri un penás lo : « Viáls li vek fun i ritária, dikúm o trápi fun o grej. » O dat penél lo : « Dža un rod tor pen, dó tut i góno<sup>51</sup> mit xaben dren. » Un o čavo džijás lo, džijás lo, so fus, durš te rodél la. Un pale acás lo i gādžo ap o drom. His les trin bákre. Rakél lo léstar fun lautar un či, un ko gādžo acás lo kamlo un dás lo les léskre trin bákre. Džijás lo, džijás lo, un duredar acás lo papsi i varar gādžo qu'his lès trin džúkle. Un ko gādžo bučás lo léstar ke čangirél lo o trin bákre mit o trin džúkle. Kala trin džúkle karéns le Fin Fin Trevin, Fin Fan Fun Štal un Fin Fin Markáu<sup>52</sup>.

O čavo džijás lo dur un kala trin džúkle his le hals lére un pale har vijás lo glan i kher acás lo péskri pen. Bučás li léskri pen o krés lo kate. Jop penás lo láke : « Anó tut pale paš máre eltri ». Un joj penás li : « Háltre nox i tun písła páske o ritária vén le un marén tut, hi le mídžar ! » Daréls li kala trin džúkle e penás li léske : « Hal kíno, beš tut kej un kró túke zúmin. » Me an i zúmin čivás li gifto. Un pale léskro džukel o Fin Fin Markáu dás lo mit léskro píro<sup>53</sup> an léskro vas te xal lo gar i zúmin. O tárno čavo lás o pláto fun zúmin dás les pur i múrga un merás li<sup>54</sup>. Karás lo léskri pen un penás lo kake : « Poro kredal kava ? Kamal te marés man ! » Joj

---

49. Nous réglons notre transcription sur la graphie utilisée par Joseph Valet, adaptée toutefois ponctuellement au parler de nos conteurs. En note, nous donnons les ajouts et variantes significatives de Maïoute, marqués M.

50. fun i rejj graj. M.

51. xansla. M.

52. Flink Fin Tervint, Blejferfunštal, Markáu. M.

53. topo. M (le mot est plus précis)

54. I zúmin peras ap i pup. I murga chlekedás i zúmin un frekás li pre. M.

penás ke o ritãria penán le láke : « Si mare gar tor pral, mará tut<sup>55</sup>. » Un pale joj penás : « Daró fun tor trin džúkle. Našti kró len cu ? » « — Ova kra len cu<sup>56</sup>. » Palal o kher i kefégo his fun štálo : kredán len cu o džúkle. Un pale o ritãria vjãn un kaméns le te marén o táрно čãvo. Jop penás lo lénge : « Síkedar te marén man mukén te džap ap ko ruk un te pejfráp trin móli an ko pejfrãri », un purdás lo trin móli o Fin Fan Fun Štal pagás lo o sástar te vel lo vri, un o vávar duj džúkle lãn les le palal<sup>57</sup>. Un kurás pes lo mit o ritãria un marás lo len mit léskre džúkle. Un pale joj, léskri pen, penás li : « Mor pral hal zórelo, maral o ritãria ! » Un jop džijás lo an o veš, činás lo i pólo<sup>58</sup> un kredás lo les špítzego an o duj ríga. Jop bučas li léstar : « Hóske kan kre káva ? » Un jop penás láke : « Dike šun pale ! » Polás lo o pólo dren i pup, činás lo lákri men un čivás lo lákro šero ap o pólo.

Un pále džijás lo péske fort, un džijás lo kátar i tun gap un šunés lo lárma un gódlí, un i gãdžo vijás lo glãn léste un bučas lo lestar ho džijás dur an ko gap. O gãdžo penás léske : « I táрни džúvel hi o ritãria anéns la hóske i peso éftašeréngro dráxo for te xals la, páske unte del léske i táрни džúvel ako berš<sup>59</sup>. » Un pale jop acás lo i táрни čej, haltrás lo o dráxo te vel. Un i dírta vijás, un jop kurás pes lo mit. Mit léskre trin džúkle marás les lo, un činás lo léskre éfta číbia un pale las lo o číbia, viklás lo len an i lúmpto un čivás lo len an léskro góno. Un kredás lo los i táрни čej. Un pále i ritãri vijás lo kátar o dráxo un činás lo léskre éfta šere un sikrás lo len glãn o vélto un penás lo : « Hi me, marúm o dráxo<sup>60</sup>. » Me o táрно čãvo his les o číbia an léskro góno un bučas lo pur o ritãri glãn o velto : « Se tu marál o draxo, kej hi le léskre číbia ? » Dikéns le an o muj fun o šere fun i dírta que felél o číbia. Un jop sikrás lo o číbia k'his les an léskro góno.

Un pale džijás lo fort paš léskre éltri. Un léskro dat bučas kej his li léskri pen un penás lo ho džijás dur. Penás lo glãn : « Džijás dur i mérepén<sup>61</sup>. »

Jimmy et Teddy Renard, recueilli par Jean-Pierre Cavallé, La Souterraine, 3/3/2018.

---

55. kamal te gifterman ? penás li “na mor pral taj móli, dike, kala rojbi, kala šini, kala kaklia, taj móli peran dren an i zumin”. M.

56. « kró len tsu, šparó len tsu » penás li. M.

57. O trin djúkle rakrán penán le kétenes : « Šun mãro majštar pajfrél, čip tut glãn tu Flink Fin Tervint, čip tut glãn, und tu Markau čip tut glãn mánde Blejferfunchtal pagás o chtálo. Hi trínte móli ke purgáslo an i fléta, *allez* džás paš maro raj. » Pagás lo o vúdar. M.

58. vels lo i táрно ruk, špitsás'o les mišto mit léskro xãro. M.

59. « xaléls lo i táрни džúvel ako berš, i šukedar fun o gap. » M.

60. Hi me ke marúm les, me unte romdiráp man mit i šúkar džúvel. M.

61. órto díves pále romdirás pes lo mit i prinsetéca, lás'o la ap o grej glãn léste un dža dživén le fort. M.



*Le conte du jeune garçon et des trois chiens*<sup>62</sup>

Il était une fois un jeune garçon, sa mère, son père et sa sœur. Ils mangeaient et son père envoya sa fille au jardin prendre des prunes et des cerises. Ils attendaient leur fille, mais elle ne revenait pas. Le père envoya son fils à la recherche de sa sœur. Il ne la trouva pas mais il vit sur le sol des empreintes de sabots de cheval<sup>63</sup>. Le garçon revint vers ses parents et leur dit : « Elle a été enlevée par des soldats, j'ai vu les empreintes du cheval. » Son père lui dit : « Va-t'en à la recherche de ta sœur, je te donne un sac<sup>64</sup> avec de la nourriture. » Et le garçon chemina, chemina, à pied, pour la chercher. Plus tard, il rencontra un gadjo sur la route qui avait trois brebis. Ils parlèrent de tout et de rien. Ce gadjo le trouva gentil et lui donna ses trois brebis. Il chemina, il chemina et rencontra un autre gadjo qui avait trois chiens et ce gadjo lui demanda d'échanger ses trois brebis contre les trois chiens. Ces chiens s'appelaient Fin Fin Trois-vents, Fin Fan D'Acier et Fin Fin Remarque<sup>65</sup>.

Le garçon cheminait et ces trois chiens l'accompagnaient toujours. Plus tard il trouva sa sœur devant une maison. Elle lui demanda ce qu'il faisait là et il lui dit : « Je te ramène chez nos parents. » Et elle lui dit : « Attends encore un tout petit peu parce que les soldats sinon vont arriver et te tuer, ils sont méchants ! » Elle avait peur de ces trois chiens et elle lui dit : « Tu es fatigué, assieds-toi ici et je te fais de la soupe. » Mais elle versa du poison dans la soupe. Alors son chien Fin Fin Remarque poussa sa main avec sa patte pour l'empêcher de manger la soupe. Le jeune garçon prit son assiette et la donna au chat qui mourut<sup>66</sup>. Il appela sa sœur et lui dit comme ça : « Pourquoi as-tu fait ça ? Tu as voulu me tuer<sup>67</sup> ! » Elle lui répondit que les soldats lui avaient dit : « Si tu ne tues pas ton frère, c'est nous qui te tuons. » Puis, elle lui dit : « J'ai peur de tes trois chiens. Est-ce que je peux les enfermer ? » « — D'accord, enfermons-les<sup>68</sup> ! » Derrière la maison, il y avait une cage d'acier. Ils y enfermèrent les chiens. Alors les soldats sont arrivés et voulaient tuer le jeune garçon. Il leur dit : « Avant de me tuer, laissez-moi monter sur cet arbre et siffler trois fois avec ce sifflet. » Il donna trois coups de

---

62. Nous mettons en note la traduction des ajouts et variantes de Maïoute.

63. D'un cheval de voyage. M.

64. Musette. M.

65. Version M. *supra* n. 29.

66. La soupe tomba par terre. Le chat lapa la soupe et tomba raide mort. M.

67. « Tu as voulu m'empoisonner ? » Elle répondit : « Non mon frère, peut-être, tu vois, ces chenilles, ces éclisses, ces araignées, peut-être elles sont tombées dans la soupe. » M.

68. « Je les enferme, je les mets en cage. » M.



sifflets et Fin Fan D'Acier brisa le métal pour se libérer et les deux autres chiens le suivirent<sup>69</sup>. Il se battit alors avec les soldats et les tua avec l'aide de ses chiens. Alors sa sœur lui dit : « Mon frère, tu es fort, tu as tué les soldats ! » Mais lui alla dans le bois, coupa un pieu et l'appointa des deux côtés<sup>70</sup>. Alors, elle lui demanda : « Pourquoi fais-tu ça ? » et il lui répondit : « tu vas bien voir ! ». Il planta le pieu dans la terre, lui coupa le cou et planta sa tête sur le pieu.

Puis il s'en alla, et il arriva près d'un petit village où il entendait du bruit et des cris, un gadjo passa devant lui et il lui demanda ce qui se passait dans ce village. Et le gadjo lui dit : « C'est une jeune fille, les soldats la conduisent à un gros dragon à sept têtes, pour qu'il la mange, car chaque année il faut lui donner une jeune fille<sup>71</sup>. » Alors il alla rejoindre la jeune fille, attendit que le dragon vienne. Il vint, et il se battit contre lui. À l'aide de ses trois chiens, il le tua, et lui coupa ses sept langues, les enveloppa dans un linge et les mit dans son sac. Et il libéra la jeune fille. Après cela un soldat arriva près du dragon et coupa ses sept têtes, puis les montra aux gens en disant : « C'est moi qui ai tué le dragon<sup>72</sup>. » Mais le jeune garçon avait les langues dans son sac et il demanda au soldat devant les gens : « Si c'est toi qui as tué le dragon, où sont donc ses langues ? » Ils virent qu'il manquait les langues dans les bouches des têtes. Et lui il montra les langues qu'il avait dans son sac.

Puis il partit rejoindre ses parents. Et son père lui demanda où était sa sœur et ce qui était arrivé. Il répondit : « Il y a eu un meurtre<sup>73</sup>. »

Traduction de Jean-Pierre Cavaillé.

## Bibliographie

ADMANT Jules, 2015, *L'Existence régionale de la « nation bohémienne » : les Bohémiens lorrains à la fin de l'Ancien Régime : (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Doctorat de l'Université de Bourgogne, Dijon, NNT : 2015DIJOD004.

---

69. Les trois chiens ont parlé entre eux : « écoute notre maître siffle, mets-toi devant, toi Flink Fin Tervint, mets-toi devant, et toi Markau, mets-toi devant moi, Blejferfunchtal brisa l'acier. Au troisième coup de sifflet, allons vers notre seigneur. » Il brisa la porte. M.

70. Il vit un jeune arbre et l'appointa avec son épée. M.

71. Il mangeait une jeune fille tous les ans, la plus belle du village. M.

72. « C'est moi qui l'ai tué, je dois épouser la belle fille. » M.

73. Huit jours après il se maria avec la princesse, il la mit sur son cheval devant lui et ils partirent vivre ailleurs. M.

- BARI Karoly, 1993, « La tradition du conte chez les Tsiganes hongrois » in *Ethnies*, n° 15, p. 112-121.
- BELMONT Nicole, 2017, *Petit-Poucet rêveur : la poésie du conte merveilleux*, Corti (Coll. « Merveilleux », n° 53), Paris, 190 p.
- BORDIGONI Marc, 2018, « Archives en tension. Terrains romnès et fabriques visuelles d'un écrivain et photographe » in ABOUT I. & BORDIGONI M., *Présences tsiganes. Enquêtes et expériences dans les archives*, Le Cavalier Bleu, Paris, p. 369-394.
- BRU Josiane & BONNEMASON Bénédicte (dir.), 2017, *Le Conte populaire français. Contes merveilleux : supplément au Catalogue de Paul Delarue et Marie-Louise Tenèze*, Presses universitaires du Midi (Coll. « Amphi », n° 7), Toulouse, 712 p.
- COSQUIN Emmanuel & BELMONT Nicole (dir.), 2003, *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers*, Philippe Picquier, Arles, 749 p.
- COURTHIADE Marcel, 2014, « Le rromani et les autres langues en usage parmi les Rroms, Manouches et Gitans » in KREMnitz G. (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 567-579.
- DELARUE Paul, 1954, « Commentaires des contes » in FÉLICE A. (de), *Contes de Haute-Bretagne*, Éditions Érasme, Paris, p. 247-281.
- DELARUE Paul, 1985 [1957], *Le Conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer*, tome 1 : [Contes merveilleux, T. 300-T. 366], Maisonneuve et Larose, Paris, 394 p.
- DELARUE Paul & TENÈZE Marie-Louise, 1964, *Le Conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer*, Tome 2 : [Contes merveilleux, T. 400-T. 736A], Maisonneuve et Larose, Paris, 731 p.
- FÉLICE Ariane (de), 1950, « Contes traditionnels des vanniers de Mayun (Loire-Inférieure) » in *Nouvelle revue des traditions populaires*, t. 2, n° 5, p. 442-466.

GRIMM Jacob, GRIMM Wilhelm & RIMASSON-FERTIN Natacha (éd. et trad.), 2009, *Contes pour les enfants et la maison*, t. 1, Corti (Collection « Merveilleux », n° 40), Paris, 513 p.

LEFFTZ Joseph (éd.) & LESER Gérard (éd. et trad.), 2006, *Contes populaires alsaciens. Elsässische Volksmärchen*, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, Colmar, 274 p.

MARTZOLFF Georg, 1902, „Drei Volksmärchen aus dem Gebirgsdorf Reipertweiler bei Lichtenberg i. E.” [Trois contes populaires du village de montagne Reipertswiller, près de Lichtenberg] in *Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens Herausgegeben von dem Historisch-Litterarischen Zweigverein des Vogesen-Clubs*, t. XVIII, s. 206-208.

RANKE Kurt, 1934, *Die Zwei Brüder: Eine Studie zur Vergleichenden Märchenforschung* [Les deux frères : une étude pour la recherche comparative sur les contes merveilleux], Academia Scientiarum Fennica (Coll. FF Communications, n° 114), Helsinki, 390 p.

RANKE Kurt, 1966, *Folktales of Germany*, Routledge/Kegan Paul (coll. Folktales of the world), 257 p.

REYNIERS Alain, 1990, « L'installation des Sinti dans les Vosges du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle » in *Études tsiganes*, n° 2, p. 38-57.

REYNIERS Alain, 1992, *La Roue et la pierre. Contribution anthropo-historique à la connaissance de la production sociale et économique des Tsiganes*, thèse d'anthropologie, Université Paris Descartes, Paris, 2 vol.

STRAPAROLA Giovan Francesco & GAYRAUD Joël (dir.), 1999, *Les Nuits facétieuses*, Corti, (Coll. « Merveilleux », n° 7), Paris, 658 p.

TENÈZE Marie-Louise, 1970, « Du conte merveilleux comme genre » in *Approches de nos traditions orales*, Maisonneuve et Larose, Paris, p. 11-65.

TENÈZE Marie-Louise, 1972, « Le conte merveilleux français : problématique d'une recherche » in *Ethnologie française*, t. 2, n° 1/2, p. 97-106.

THOMPSON Stith, 1967 [1946], *The Folktale*, Holt, Rinehart and Winston, New York/Chicago/San Francisco, 510 p.

UTHER Hans-Jörg, 2004, *The Types of International Folktales: a Classification and Bibliography Based on the System of Antti Aarne and Stith Thompson*, t. 1, Academia Scientiarum Fennica, (Coll. FF Communications, n° 284), Helsinki, 619 p.

VALET Joseph, 1988, 1991, 1994, *Contes manouches*, 3 tomes, à compte d'auteur, Clermont-Ferrand, 74 p., 60 p., 70 p.

VALET Joseph, 1991b, "Grammatical Sketch of Manouche" in BAKKER P. & COURTHIADE M. (eds.), *In the Margin of Romani. Gypsy Languages in Contact*, Institute for general Linguistics, Amsterdam, pp. 106-131.

VEKERDI Joseph, 1985, *Cigány nyelvjarasi népmesék – Gypsy Dialect Tales from Hungary*, Université Lajos Kossuth (coll. "Folklor és Etnografia", n° 19), Debrecen, 2 vol.

WIDTER Georg, WOLF Adam & Köhler Reinhold, 1866, „Volksmärchen aus Venetien: Gesammelt und herausgegeben von [G.W.] und [A.W.] Mit nachweisen und Vergleichen verwandter Märchen von [R.K.]“ [Contes populaires de Vénétie : recueillis et publiés par [G. W.] et [A. W.], commentaires et comparaisons avec des contes merveilleux apparentés par [R. K.]] in *Jahrbuch für Romanische und Englische Literatur*, t. VII, s. 1-36, s. 121-154, s. 249-290.

WILLIAMS Patrick, 1993, *Nous, on n'en parle pas : les vivants et les morts chez les Manouches*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 108 p.

WILLIAMS Patrick, 2011, « Une ethnologie des Tsiganes est-elle possible ? » in *L'Homme*, n° 197, p. 7-23, <https://journals.openedition.org/lhomme/22605>.

Résumés : L'article que nous proposons est consacré à un conte récemment collecté en Limousin (2018), en langue romani (dialecte sinto/manouche), rattachable, selon la classification internationale, au conte-type 300 – *The Dragon Slayer* et introduit par le T. 315 – *The Faithless Sister* (respectivement *La Bête à sept têtes* et *La Sœur infidèle* dans le catalogue français). Outre la description des conditions de la collecte, la transcription en romani et la traduction en français

du conte, nous nous proposons de le confronter à une autre version du T. 300 recueillie dans les années 1960, en Auvergne, dans le même dialecte et dans les mêmes familles, par Joseph Valet, et de le replacer dans le contexte particulier des trois recueils de contes manouches injustement méconnus de Valet, ainsi que dans le contexte général des multiples versions existantes en France et en Europe de ce conte-type (la version recueillie ayant très probablement été élaborée en Alsace et en tout cas dans un environnement germanique). À travers et au-delà de la question strictement linguistique, nous nous interrogerons sur la spécificité de l'appropriation tsigane de ce conte.

Mots-clefs : conte populaire, Manouches du Limousin et d'Auvergne, *La Bête à sept têtes*, *La Sœur infidèle*, ethnologie des Tsiganes, anthropologie sociale et culturelle.

« *Džijás dur i mérepén* » : “*A murder was committed.*”  
*Presentation of a sinto version of The Dragon-Slayer  
(Type 300) collected in 2018 in Creuse (Limousin)*

*Abstract: The article is devoted to a tale recently collected in Limousin (2018), in Romani language (dialect Sinto/Gypsy), relatable, according to the international classification, to the type 300—The Dragon Slayer and introduced by the T. 315—The Faithless Sister. In addition to describing the conditions of the collecting, the transcription in Romani and the translation into French of the tale, we propose to compare it to another version of the T. 300 collected in the 1960s, in Auvergne, in the same dialect and in the same families, by Joseph Valet, and to place it into the particular context of his three unfortunately unknown collections of manouche tales, as well as in the general context of the multiple versions existing in France and in Europe of this type (the version collected having most probably been developed in Alsace and in any case in a Germanic environment). Through and beyond the strictly linguistic question, we will examine the specificity of Gypsy appropriation of this tale.*

*Keywords: folktale, Limousin-Auvergne Gypsies, The Dragon-Slayer, The Faithless Sister, ethnology of Gypsies, social and cultural anthropology*

**Bénédicte Bonnemason** est ingénieure EHESS chargée du chantier du catalogue du conte populaire français. Docteure en anthropologie sociale et historique (EHESS). Membre du laboratoire interdisciplinaire solidarités sociétés territoires-centre d'anthropologie sociale (Toulouse).

**Jean-Pierre Cavallé** est maître de conférences (HDR) EHESS. Membre du laboratoire interdisciplinaire solidarités sociétés territoires-centre d'anthropologie sociale (Toulouse) et enseignant dans le cadre du master d'anthropologie de Toulouse.